

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LYAUD**

**Séance du 06 novembre 2023
Délibération n° 59/2023**

L'an deux mil vingt-trois, le six novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune du LYAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph DÉAGE, Maire.

Date de convocation : 16/10/2023

Nombre de membres : 19

Présents : Hubert DUBOULOZ, Murielle FILLON, Luce PERNIER, André VULLIEZ, André JACQUEMOT, Jean-Marc EHRY, Louis BEL, Véronique NEPLAZ, Corinne CORBE-COUEDDEL, Florence HEBERT, Dominique CORNIER, Emilie BON, Nermine JORDAN, Josette BUFFET, Marie-Jo DEVILLE, Benjamin TOURNIER-DANIEL.

Excusés : Jean-Yves MEYNET, Stéphanie VALLET.

Secrétaire de séance : Hubert DUBOULOZ

OBJET : Budget Principal : Décision Modificative n° 03

VU la délibération du Conseil Municipal n° 22/2023 en date du 13 mars 2023 approuvant le Budget Primitif 2023 ;
VU la délibération du Conseil Municipal n° 34/2023 en date du 11 avril 2023 approuvant la Décision Modificative n° 01 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 39/2023 en date du 11 avril 2023 approuvant la Décision Modificative n° 02 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits sur le Budget Principal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder à la Décision Modificative n° 03 suivante :

Dépenses d'Investissement :

Article 2313 : - 15 000,00 €

Article 27638 : + 15 000,00 €

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que susdits.

Le Maire,
Joseph DÉAGE.



Le secrétaire de séance,
Hubert DUBOULOZ.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LYAUD**

**Séance du 06 novembre 2023
Délibération n° 60/2023**

L'an deux mil vingt-trois, le six novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune du LYAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph DÉAGE, Maire.

Date de convocation : 16/10/2023

Nombre de membres : 19

Présents : Hubert DUBOULOZ, Murielle FILLON, Luce PERNIER, André VULLIEZ, André JACQUEMOT, Jean-Marc EHRY, Louis BEL, Véronique NEPLAZ, Corinne CORBE-COUEDEL, Florence HEBERT, Dominique CORNIER, Emilie BON, Nermine JORDAN, Josette BUFFET, Marie-Jo DEVILLE, Benjamin TOURNIER-DANIEL.

Excusés : Jean-Yves MEYNET, Stéphanie VALLET.

Secrétaire de séance : Hubert DUBOULOZ

OBJET : Budget Principal : Décision Modificative n° 04

VU la délibération du Conseil Municipal n° 22/2023 en date du 13 mars 2023 approuvant le Budget Primitif 2023 ;
VU la délibération du Conseil Municipal n° 34/2023 en date du 11 avril 2023 approuvant la Décision Modificative n° 01 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 39/2023 en date du 11 avril 2023 approuvant la Décision Modificative n° 02 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 59/2023 en date du 06 novembre 2023 approuvant la Décision Modificative n° 03 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits sur le Budget Principal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder à la Décision Modificative n° 03 suivante :

Dépenses d'Investissement :

Article 2031 : + 2 536,56 €

Article 2031 (041) : + 5 918,64 €

Recettes d'Investissement :

Article 10226 : + 2 536,56 €

Article 13258 (041) : + 5 918,64 €

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que susdits.

Le Maire,
Joseph DÉAGE



Le secrétaire de séance,
Hubert DUBOULOZ.

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Hubert Dubouloz', written over a faint circular stamp.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LYAUD**

**Séance du 06 novembre 2023
Délibération n° 61/2023**

L'an deux mil vingt-trois, le six novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune du LYAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph DÉAGE, Maire.

Date de convocation : 16/10/2023

Nombre de membres : 19

Présents : Hubert DUBOULOZ, Murielle FILLON, Luce PERNIER, André VULLIEZ, André JACQUEMOT, Jean-Marc EHRY, Louis BEL, Véronique NEPLAZ, Corinne CORBE-COUEDEL, Florence HEBERT, Dominique CORNIER, Emilie BON, Nermine JORDAN, Josette BUFFET, Marie-Jo DEVILLE, Benjamin TOURNIER-DANIEL.

Excusés : Jean-Yves MEYNET, Stéphanie VALLET.

Secrétaire de séance : Hubert DUBOULOZ

OBJET : Soutien à la demande de modification du projet de schéma régional de santé 2023-2028 pour l'implantation d'un appareil de radiothérapie sur le territoire du GHT Léman Mont-Blanc et plus spécifiquement à Thonon-les-Bains - Hôpitaux du Léman

VU le projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028 adopté le 28 mai 2018 et ses objectifs structurants ;

VU l'article R 712-7 du code de la santé publique ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2001 NOR : MESH0124420A ;

VU l'arrêté du 26 avril 2022 NOR : SSAH2206357A ;

CONSIDERANT les orientations de la stratégie décennale de lutte contre le cancer ;

CONSIDERANT l'activité de cancérologie relevée depuis 5 ans aux Hôpitaux du Léman, faisant ressortir une file active cible moyenne annuelle de patients qui correspond au seuil d'autorisation pour accueillir un équipement de radiothérapie ;

CONSIDERANT que l'activité du centre de la Haute-Savoie nord à Findrol est largement supérieure à la capacité d'accueil que couvre un équipement de radiothérapie et le taux de couverture en matière d'équipement de radiothérapie ;

CONSIDERANT qu'un tel équipement installé dans le Chablais ne pourrait que conforter l'activité de cancérologie (oncologie médicale, chirurgie carcinologique) proposée par les Hôpitaux du Léman grâce aux synergies pouvant être envisagées entre opérateurs ;

CONSIDERANT la dynamique annuelle du Chablais qui croît annuellement en moyenne de 1.2 % par an et du vieillissement de la population ;

CONSIDERANT les coûts induits de transport de patients faute de l'installation d'un équipement sur un établissement qui couvre une population correspondant aux standards du ministère de la Santé ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Président du conseil de surveillance des Hôpitaux du Léman au regard de ce qui précède, demande à l'ARS de bien vouloir intégrer à l'occasion de la révision de son schéma régional de santé 2023-2028, l'installation d'un équipement de radiothérapie.

Il en va d'une meilleure qualité de vie pour les patients, obligés à ce jour de se déplacer malgré leur pathologie, mais également d'économie substantielle pour la CPAM sans oublier, la réduction de l'empreinte carbone et des véhicules en moins sur des voies déjà bien saturées.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de s'associer à cette demande qui par ailleurs améliorera l'attractivité de notre Hôpital, assurerait le maintien de certaines autorisations de soins, et ouvrirait la perspective de contrats mixtes France-Suisse luttant contre la fuite du personnel médical en Suisse.

Il est demandé au Conseil Municipal :

DE SOUTENIR la demande de modification du projet de schéma régional de santé 2023-2028 par l'inscription d'une autorisation supplémentaire d'implantation d'un appareil de radiothérapie sur le territoire du GHT Léman Mont-Blanc, et plus spécifiquement à Thonon-les-Bains – Hôpitaux du Léman ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document en ce sens, et plus largement à faire le nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de soutenir la demande de modification du projet de schéma régional de santé 2023-2028 par l'inscription d'une autorisation supplémentaire d'implantation d'un appareil de radiothérapie sur le territoire du GHT Léman Mont-Blanc, et plus spécifiquement à Thonon-les-Bains – Hôpitaux du Léman ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en ce sens, et plus largement à faire le nécessaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que susdits.

Le Maire,
Joseph DÉAGE.



Le secrétaire de séance,
Hubert DUBOULOZ.

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Hubert Dubouloz mentioned in the text above.

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LYAUD**

**Séance du 06 novembre 2023
Délibération n° 62/2023**

L'an deux mil vingt-trois, le six novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune du LYAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph DÉAGE, Maire.

Date de convocation : 16/10/2023

Nombre de membres : 19

Présents : Hubert DUBOULOZ, Murielle FILLON, Luce PERNIER, André VULLIEZ, André JACQUEMOT, Jean-Marc EHRY, Louis BEL, Véronique NEPLAZ, Corinne CORBE-COUEDEL, Florence HEBERT, Dominique CORNIER, Emilie BON, Nermine JORDAN, Josette BUFFET, Marie-Jo DEVILLE, Benjamin TOURNIER-DANIEL.

Excusés : Jean-Yves MEYNET, Stéphanie VALLET.

Secrétaire de séance : Hubert DUBOULOZ

OBJET : Thonon Agglomération – Rapport d'activités 2022

Monsieur le Maire expose :

Les EPCI doivent envoyer un rapport d'activités à l'ensemble des communes membres avant le 30 septembre de chaque année (article L. 5211-39 du CGCT).

Le contenu du rapport d'activités est laissé à la libre appréciation du président de l'EPCI. Ce rapport a essentiellement pour objet de permettre l'instauration d'un débat démocratique au sein des conseils municipaux des communes membres d'EPCI et d'améliorer la transparence du fonctionnement de ces établissements.

Le Maire de chaque commune doit en faire la communication au conseil municipal en séance publique.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **PREND ACTE** du rapport d'activités 2022 de Thonon Agglomération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que susdits.

Le Maire,
Joseph DÉAGE.



Le secrétaire de séance,
Hubert DUBOULOZ.



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LYAUD**

**Séance du 06 novembre 2023
Délibération n° 63/2023**

L'an deux mil vingt-trois, le six novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune du LYAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph DÉAGE, Maire.

Date de convocation : 16/10/2023

Nombre de membres : 19

Présents : Hubert DUBOULOZ, Murielle FILLON, Luce PERNIER, André VULLIEZ, André JACQUEMOT, Jean-Marc EHRY, Louis BEL, Véronique NEPLAZ, Corinne CORBE-COUEDEL, Florence HEBERT, Dominique CORNIER, Emilie BON, Nermine JORDAN, Josette BUFFET, Marie-Jo DEVILLE, Benjamin TOURNIER-DANIEL.

Excusés : Jean-Yves MEYNET, Stéphanie VALLET.

Secrétaire de séance : Hubert DUBOULOZ

OBJET : Rapports annuels 2022 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif de Thonon Agglomération

Monsieur le Maire expose :

VU l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les rapports annuels 2022 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif présentés par Thonon Agglomération, gestionnaire des réseaux ;
CONSIDERANT qu'il appartient à chaque commune adhérente de donner son avis sur les rapports susvisés et notamment, sur les indicateurs techniques et financiers ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des rapports annuels de Thonon Agglomération sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2022.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que susdits.

Le Maire,
Joseph DÉAGE.



Le secrétaire de séance,
Hubert DUBOULOZ.

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Hubert Dubouloz', written in a cursive style.

SLOW

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LYAUD**

**Séance du 06 novembre 2023
Délibération n° 64/2023**

L'an deux mil vingt-trois, le six novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune du LYAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph DÉAGE, Maire.

Date de convocation : 16/10/2023

Nombre de membres : 19

Présents : Hubert DUBOULOZ, Murielle FILLON, Luce PERNIER, André VULLIEZ, André JACQUEMOT, Jean-Marc EHRY, Louis BEL, Véronique NEPLAZ, Corinne CORBE-COUEDEL, Florence HEBERT, Dominique CORNIER, Emilie BON, Nermine JORDAN, Josette BUFFET, Marie-Jo DEVILLE, Benjamin TOURNIER-DANIEL.

Excusés : Jean-Yves MEYNET, Stéphanie VALLET.

Secrétaire de séance : Hubert DUBOULOZ

**OBJET : Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
de Thonon Agglomération**

Monsieur le Maire expose :

VU l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par Thonon Agglomération, gestionnaire des réseaux ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à chaque commune adhérente de donner son avis sur le rapport susvisé et notamment, sur les indicateurs techniques et financiers ;

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par Thonon Agglomération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que susdits.

Le Maire,
Joseph DÉAGE.

Le secrétaire de séance,
Hubert DUBOULOZ.



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LYAUD**

**Séance du 06 novembre 2023
Délibération n° 65/2023**

L'an deux mil vingt-trois, le six novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune du LYAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph DÉAGE, Maire.

Date de convocation : 16/10/2023

Nombre de membres : 19

Présents : Hubert DUBOULOZ, Murielle FILLON, Luce PERNIER, André VULLIEZ, André JACQUEMOT, Jean-Marc EHRY, Louis BEL, Véronique NEPLAZ, Corinne CORBE-COUEDEL, Florence HEBERT, Dominique CORNIER, Emilie BON, Nermine JORDAN, Josette BUFFET, Marie-Jo DEVILLE, Benjamin TOURNIER-DANIEL.

Excusés : Jean-Yves MEYNET, Stéphanie VALLET.

Secrétaire de séance : Hubert DUBOULOZ

**OBJET : Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention
et de gestion des déchets de Thonon Agglomération**

Monsieur le Maire expose :

VU l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets présenté par Thonon Agglomération, gestionnaire ;

CONSIDERANT qu'il appartient à chaque commune adhérente de donner son avis sur le rapport susvisé et notamment, sur les indicateurs techniques et financiers ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets présenté par Thonon Agglomération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que susdits.

Le Maire,
Joseph DÉAGE.



Le secrétaire de séance,
Hubert DUBOULOZ.